Procès-verbal de l'Assemblée Générale

29 janvier 2022 par visio-conférence

La situation sanitaire de la France était telle, depuis décembre 2021, qu'il a été décidé, après consultation des administrateurs par mail du 09/01/2022, que l'assemblée générale, initialement prévue en présentiel à Buc le 29 janvier 2022 par le CA du 14/12/2021, se déroulerait en visioconférence à la même date.
69 participants se sont connectés et 96 personnes avaient donné pouvoir pour les représenter.

L'ordre du jour était le suivant :
14h 45 accueil des participants/explication sur le mode de fonctionnement de la réunion en visio
15h Assemblée générale statutaire

- Allocution de bienvenue
- CR d'activité 2021-vote
- Programme d'actions 2022-vote
- Rapport financier 2021-vote
- Budget prévisionnel 2022-vote
- Présentation des candidats au CA, élection-vote
- Renouvellement du CA-vote
- Actualités des communes

16h Exposé-débat animé par Marion Bruère : Les haies, historique, bénéfice pour la biodiversité

Le lien pour la visioconférence est activé à partir de 14 h 45.
Le président ouvre la séance à 15 h00 par un mot d'accueil et le rappel des modalités de fonctionnement en visioconférence :
La séance étant enregistrée, les personnes connectées sont invitées à donner leur accord pour l'enregistrement.
Les micros devront restés fermés.
Le vote se matérialisera dans la conversation de la manière suivante : si on est d'accord ne rien inscrire, si on est contre inscrire non, si on s'abstient inscrire Abst.
Les messages et questions seront relevés par un gestionnaire désigné au préalable. Un regroupement sera fait pour faciliter les réponses.

1 - COMPTE RENDU D'ACTIVITES 2021 :

L'association des AVB est agréée au titre de la protection de l'environnement par le ministère de la transition écologique sur un plan régional, ce qui l'autorise à prendre part au débat public sur l'environnement. Cet agrément nous donne une reconnaissance auprès d'entités officielles comme :

- Les CDNPS
- Les commissions consultatives des aérodromes
- Le SAGE de la Bièvre
- Le CEA de Saclay

Il nous donne accès à des concertations et des consultations comme les révisions de PLU.
Les AVB interviennent dans les luttes contre les pollutions et les nuisances environnementales.

Les AVB peuvent se constituer partie civile dans un procès et peuvent intervenir pour le compte d'un particulier pour obtenir réparation.
Les activités de l'association découlent de cet agrément.

- En 2021, les AVB ont exercé leur agrément dans les **CDNPS du 78 et du 91**.

- Dans le 78, notre représentante Arlette Fastré a participé aux 10 réunions qui se sont tenues en 2021. 41 dossiers y ont été examinés dont 7 dossiers concernant la vallée de la Bièvre. 38 avis favorables et 3 avis défavorables ont été rendus. **Sur les 10 premiers mois de l'année, un** seul avis défavorable n'a pas été suivi par le ministre.
Il y a une majorité d'avis favorables car l'inspection des sites voit les projets très en amont et demande des modifications si nécessaire. Lorsque les dossiers sont examinés en commission, ils sont déjà bien aboutis et cela facilite les décisions et la constitution des avis.
- Dans le 91, notre représentant Jean Pierre Michel a assisté aux 6 séances qui se sont tenues en 2021. 20 dossiers ont été traités au cours de ces réunions et ont donné lieu uniquement à des avis favorables. Le critère le plus important pour la validation d'un projet en CDNPS est l'intégration dans le site. Le paysage doit garder son caractère exceptionnel.
En 2022, la restauration de la rigole de Favreuse fera partie des projets examinés par la commission des sites. Le budget de ce projet est estimé à 250 000 €. Il s'agit d'éviter les débordements en cas de forte pluie qui atteignent les routes.
Le président fait remarquer que tous les projets, publics comme privés, doivent passer en CDNPS s'ils sont en site classé.

- **Activité de communication** avec parution de deux Castors (n°89 et 90).

11 lettres du Castor ont été diffusées en complément de ces journaux. Des articles ont été publiés sur le site internet de l'association : bievre.org.
Le président prévoit un plus grand recours au site internet en 2022 pour une meilleure diffusion d'informations et d'articles.

- Les AVB ont mené une **action pédagogique** en organisant, avec les écoles des Loges en Josas, une sortie en forêt à la découverte de la biodiversité. Le succès de cette sortie a entrainé la planification de trois autres sorties, une à chaque saison.

Le président fait un appel à candidature pour permettre d'étendre cette action aux autres communes de la vallée. Il souhaite que des personnes de l'association se constituent en relais auprès des écoles de leur commune pour mener la même action.
La Maire de Bièvres, Anne Pelletier, demande comment cela doit se passer. Est-ce une démarche des enseignants ? Faut-il passer par l'inspection d'académie ? Elle propose que la mairie se rapproche des écoles pour présenter le projet et se rapproche du délégué de commune pour trouver le relais avec les AVB.

- Participation au **SAGE de la Bièvre** porté par le SMBVB

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Bièvre a été adopté en 2017. Il est entré en révision partielle en 2021 et 2022. Cette révision partielle porte sur la gestion des rejets d'eaux pluviales à la source et la protection des zones humides.
Arlette Fastré est notre représentante à la commission locale de l'eau (CLE) du SAGE de la Bièvre.
Elle précise qu'avant la Bièvre était intégrée dans le Schéma dédié au bassin Seine Normandie. Les AVB ont longtemps milité pour que la Bièvre ait un schéma d'aménagement et de gestion des eaux qui lui soit propre. Nous avons participé à son élaboration et à son adoption. Ce sont les changements climatiques qui induisent cette révision partielle. En effet, l'intensité des évènements pluvieux change et il faut réfléchir à mieux gérer les eaux pluviales à l a source pour anticiper les conséquences de ces événements. Il faut aussi augmenter la protection des zones humides menacées par l'urbanisation.

A noter que les PLU doivent être compatibles avec le SAGE depuis 2020. Pour sensibiliser les maires à cette obligation, le SMBVB a organisé des réunions avec les mairies sous forme de « Classes d'eau ». 12 Classes d'eau avec visites sur le terrain ont eu lieu de mars à juin 2021. Les AVB y sont intervenus. Ces manifestations ont eu beaucoup de succès.
Le président signale que les AVB ont pu placer une déléguée au comité de bassin de l'agence de l'eau Seine Normandie. Cela nous permet d'être informés directement depuis le plus haut niveau régional de décision. Cette nomination est très importante pour les AVB.
Le maire de Bièvres, Anne Pelletier, prend la parole pour remercier Arlette Fastré et Denise Thibaut pour leurs actions au sein de ces instances de l'eau.

- **Le bruit** dans la vallée

Aérodrome de Toussus le Noble : Rémi Doret est notre représentant à la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Toussus le Noble.
Les nuisances concernent les communes des Loges en Josas, Buc et Jouy en Josas. On peut noter qu'il y a eu une augmentation des mouvements de +20 % par rapport à 2018 sur cet aérodrome. C'est le 4ème aérodrome en termes de mouvements. Cela a augmenté les nuisances. Les AVB font partie d'une alliance associative qui lutte contre ces nuisances.
L'Alliance a mis en place des outils de surveillance des vols avec des mesures de vitesse et l'observation des trajectoires. Il est à noter que ces outils ne sont utilisables que pour des avions qui possèdent des transpondeurs. Malgré ces actions, il y a eu peu de résultat de la lutte des associations.
On demande une réduction graduelle du trafic sur 5 ans. Et une diminution du droit de vol des avions les plus bruyants.
Pollution sonore par les tirs de la DGSI dans la forêt de Verrières en zone urbaine :
Ce sont des tirs à l'arme lourde qui provoquent des nuisances pour les écoles, les riverains et la faune. Plusieurs actions ont été tentées pour faire cesser ces tirs. Ils se déroulent à la batterie de Bièvres, qui est un ancien fort réhabilité par la DGSI pour en faire un centre d'entrainement aux armes lourdes proche de Paris. Cet emplacement en fait une caisse de résonnance dans la vallée de la Sygrie et les nuisances se ressentent sur plusieurs communes (Bièvres, Igny et Verrières).
Les élus sont intervenus au plus haut niveau (ministre de l'intérieur et Mme Pompili). Notre sénatrice a posé une question écrite au Sénat. Ces actions ont conduit la DGSI à promettre une possible atténuation des tirs par le changement de type d'arme. Ce n'est pas satisfaisant.
Des riverains des communes concernées ont constitué un collectif « Halte aux tirs » qui a organisé des manifestations et a fait signer une pétition. La prochaine manifestation est prévue lundi 30 janvier à 10 h au départ de Bièvres. La presse a été alertée et a publié des articles sur le sujet.
Autres pollutions sonores :
Il faut noter le sujet du bruit de la Nationale 118.
Il faut signaler aussi le bruit des hélicoptères essentiellement sur Buc.
Intervention de B. Million Rousseau, élu de Buc, qui précise que sur Buc, des plaintes sur le bruit produit par le trafic rue Louis Blériot et par la N 12 sont enregistrées en nombre.

- Les **projets agricoles** dans la vallée

Au Loges-en-Josas, un projet de maraîchage Bio a obtenu un permis de construire en janvier 2022. Il réhabilite une friche en site classé. Il proposera une alimentation en circuit court. Les premiers légumes sont attendus pour 2023.

Sur les hauts de Bièvres, la ferme de Gisy propose un projet en autosuffisance avec des zones de prés et des moutons en pâture, des jardins pédagogiques, des plantations de verger, du maraîchage en système agro écologique.
A Vauhallan, implantation d'un vignoble sur un terrain appartenant à l'Abbaye de Limon sur les coteaux de Vauhallan. C'est une viticulture agro écologique en réhabilitation d'une ancienne activité viticole. Un ancien pied de vigne a même été retrouvé sur le terrain (intervention de Sœur Claire Marie de l'abbaye de Limon).

- Actualité des communes

Les communes de la vallée font l'objet de toute notre attention.
Les AVB doivent faire face à la pression des différentes lois de densification (Loi ALUR et gestion de l'artificialisation ZAN), à l'avidité des promoteurs et à l'afflux des urbains en quête de verdure après les différents confinements. Les élus résistent mal à toutes ces pressions ce qui met à mal la préservation de la vallée et du site classé même si cela reste un souci pour les élus.
Il est à noter que plusieurs communes ont signé des conventions avec L'EPFIF, intermédiaire financier adossé à la caisse des dépôts et consignations, pour les aider à préempter des terrains et monter des projets de constructions de logements.
Les nouvelles des communes seront détaillées dans une lettre du Castor car les informations sont trop denses. En résumé :

- A Guyancourt, possible vocation à étendre l'expérience pédagogique des Loges.
- A Buc, dépôt d'un PC de 69 logements en site classé, autre projet en centre-ville
- Aux Loges, maraîchage,
- A Jouy, échos de difficultés rencontrées par le projet Franco-Suisse…!
- A Bièvres, maraîchage de Gisy (déjà cité) et surtout le rassemblement du 31 à 10h00 !
- A Saclay, menace d'installation d'une gare qui bouleverserait la nature du bourg actuel,
- A Vauhallan, vignoble,
- A Igny, forte résistance à la pression du préfet pour une urbanisation très concentrée,
- A Verrières, objectif affiché : 1000 logements dont 500 sociaux d'ici fin de mandat,
- A Palaiseau, démarche de concertation d'envergure pour préparer la ville à demain…

Le président attire cependant l'attention sur les difficultés rencontrées par la Franco-Suisse à Jouy sur le projet des Friches RFF. Il n'aurait pas été tenu compte d'un collecteur qui passe sur le terrain et qui gênerait ou empêcherait les fouilles pour les fondations. Le SIAVB avait mis en garde le pétitionnaire qui n'en n'a pas tenu compte. Il y a aussi des difficultés avec la SNCF car le collecteur passe sous la voie ferrée et la SNCF n'est pas favorable aux interventions sous la voie ferrée. Cela prouve que les permis de construire n'ont pas été délivrés avec toutes les précautions qui s'imposaient. Le début du chantier serait retardé d'un an et le coût augmenté considérablement alors que les prix des logements vendus sur plan rebutent déjà les acheteurs.

Questions sur le rapport moral 2021 :

- Les communes ont-elles mis en cohérence leur PLU avec le SAGE ? Arlette Fastré répond que c'est en cours. Les délégués de communes devront vérifier cette cohérence. De nombreux PLU sont en révision pour d'autres objets. Le SAGE, pour être intégré, doit être dans l'objet de la révision (Précision de B. Million Rousseau).
- Demande de détails sur la manifestation de « Halte aux tirs » lundi 31 janvier à partir de Bièvres. Le parcours fait environ 3,5 km aller-retour. Les manifestants seront accompagnés par une voiture de police de Palaiseau car la manifestation est déclarée. Les organisateurs souhaitent un échange verbal avec le commandant de la batterie de Bièvres lors de l'arrivée sur site.

Vote du rapport moral :
Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

- La parole est donnée à Michel Tartelin de Jouy en Josas qui annonce une enquête publique, se terminant dans une semaine, sur la privatisation de chemins ruraux et leur déplacement pour rétablissement de la continuité de l'itinéraire. Il demande ce qu'en pensent les AVB.
Le président passe la parole à Olivier Lucas qui, en qualité de Logeois, répond à cette question :
Cette enquête a été lancée pour mettre au propre une situation qui n'est pas claire depuis des années voire des dizaines d'années. Ce chemin public qui a été privatisé aboutit à une maison qui est sur Jouy et il y a eu un accord verbal, il y a des années, entre le propriétaire de la maison et la mairie. Il est donc important que cette situation soit éclaircie. Il est nécessaire, pour les communes, que le statut des chemins ruraux soit bien établi pour qu'on puisse le faire respecter.
Michel Tartelin proteste en signalant que cette situation est un détournement de terre. En effet, une barrière a été déplacée sans autorisation et ferme l'accès au chemin rural. Les promeneurs passent par un champ pour continuer leur chemin. C'est une prime au détournement de terre. Il n'y a pas de loi qui autorise cela
Olivier Lucas répond qu'il aurait fallu que les communes interviennent au moment de l'installation des barrières pour appliquer la loi et pas 20 ans après. La situation est trop ancienne pour revenir en arrière. Le dossier est plus compliqué qu'il n'y paraît, l'alternative étant de raser une maison et le terrain qui a été construit, car ce chemin traverse une maison et une propriété privée dont c'est le seul accès, ou, détourner le chemin.
Michel Tartelin proteste et affirme qu'il suffirait de raser la barrière. Il invite tous les marcheurs concernés à s'intéresser à l'enquête publique.
Olivier Lucas confirme qu'il faut lire le dossier d'enquête publique en détail pour mieux appréhender la situation.
- Patricia Leclercq, annonce aussi deux enquêtes publiques sur Igny. L'une sur la zone UVb dite de la grande haie autour de la gare. L'autre sur le site Joliot-Curie où une forte densification est annoncée ; on passerait de 250 logements à 650 avec une partie de logement sociaux.
B Million-Rousseau élu de Buc signale aussi une enquête publique lancée depuis une semaine sur un accroissement des capacités de stockage et de distribution de la station d'hydrogène d'Air Liquide. Avis des CM des communes concernées d'ici au 15 mars.

2 - RAPPORT FINANCIER :

Le trésorier Michel Meunier propose les comptes 2021 et le budget prévisionnel 2022.
Les ressources 2021 sont supérieures aux prévisions du budget. Cela est dû à l'augmentation du nombre d'adhérents et à la générosité des cotisants.
Les dépenses sont, quant à elles, inférieures aux prévisions, la crise sanitaire ayant empêché la réalisation des projets.
Cela conduit à un bénéfice de + 6252 € alors que l'équilibre était prévu.
Cet excédent est reporté en 2022 en prévoyant une augmentation du budget des projets et en diminuant les ressources. On prévoit un déficit de - 4000€.
Cf comptes en annexe 1

Vote du rapport financier : 1 abstention est enregistrée dans la conversation.
Le rapport financier est adopté à l'unanimité moins une voix.

- Question : *Combien y a-t-il d'adhérents ?*
Le trésorier annonce 682 foyers adhérents.

3 - ELECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

6 administrateurs doivent renouveler leur mandat au Conseil d'administration cette année :
Jean Louis du Fou, Benoît Guerber, Michel Meunier, Philippe Mias, Guillaume Cruse et Francis Sarrazin.
Jean Louis du Fou, Benoît Guerber, Michel Meunier, Philippe Mias et Francis Sarrazin ont transmis leur candidature pour leur réélection.
Guillaume Cruse ne souhaite pas renouveller son mandat et démissionne du Conseil d'administration.
Blandine Klein, habitante de Saclay et adhérente des AVB de longue date, fait acte de candidature au Conseil d'administration. Elle souhaite participer aux activités de Biodiversité et à la commission eau en mettant à la disposition des AVB sa formation de géologue et ses connaissances du milieu naturel.
Michel Meunier demande confirmation à Claude Gallas pour la candidature de Blandine Klein car elle est absente au moment de l'élection. Claude Gallas confirme cette candidature.

VOTE N°1 pour la réélection, au Conseil d'administration des AVB, des 5 administrateurs en renouvellement de mandat : Les 5 administrateurs sont réélus à l'unanimité.
VOTE N°2 pour l'élection de Blandine Klein au Conseil d'administration des AVB : élection à l'unanimité.
Une question est posée au sujet du respect de la parité dans ces élections. Olivier Lucas répond que le renouvellement du Conseil d'administration se faisant par tiers, la parité n'est pas à rechercher au niveau de chaque tiers mais au niveau du CA globalement.

4 - PROJETS 2022 :

Ils se répartissent en deux grands thèmes.
La poursuite des actions récurrentes et les autres activités.

- <u>La poursuite des actions récurrentes</u>

Cela correspond aux différentes participations aux commissions où les AVB sont engagés :
- Les CDNPS 78 et 91
- Le SAGE de la Bièvre
- Le comité de bassin de l'agence de l'eau

C'est aussi la publication de nouveaux Castors et de lettres électroniques pour informer le public et les adhérents.
L'animation du site internet bievre.org en fait aussi partie.
Le suivi de l'actualité de la ligne 18 est au programme car les AVB interviennent comme soutien en défense au sein d'un collectif de 8 associations.
Les actions autour de la ZPNAF auxquelles les AVB participent.

- <u>Les autres activités</u> :

Plusieurs nouveautés sont prévues.
- L'organisation, le 6 avril prochain à Jouy-en-Josas, d'un événement avec l'ONF s'adressant à toutes les communes de la vallée.
- Une nouvelle sortie pour les enfants des écoles des Loges pour découvrir la forêt en hiver. Cela aura lieu les 15 et 17 février. Puis deux autres sorties seront organisées au printemps et en été.
- Une nouvelle activité est envisagée autour de l'éradication des Lauriers du Caucase en forêt. Cette activité a du mal à se mettre en place car l'ONF doit signer avec les AVB une convention pour démarrer cette action et pour l'instant, il considère qu'il y a encore des points à préciser. Il est à signaler que la pépinière Allavoine propose des Lauriers à la vente et possède une plantation de

ces arbustes près des Loges, ce qui est inquiétant car c'est une espèce envahissante. Il serait bon de prendre contact avec la pépinière pour exposer le problème.

- La mise en ligne d'itinéraires de balades dans la vallée. A l'heure actuelle trois itinéraires ont été reconnus mais ne sont pas encore en ligne faute de temps.
- La mise à disposition de la boîte à outil PLU pour les délégués de commune dans le but de les inciter à rencontrer les élus et les responsables urbanisme des communes et leur permettre de proposer l'expérience des AVB en matière de PLU en tant que personne publique associée. Notre présence dans 9 communes et notre expérience transversale peuvent être une aide précieuse dans les révisions de PLU.
- Le suivi du PCAET lancé par VGP.

Parmi ces activités qui seront poussées en 2022 plusieurs points particuliers nécessitent un focus :

➢ La ZPNAF et le plateau de Saclay

La ZPNAF, zone de protection naturelle agricole et forestière comporte 2300 ha de terre agricoles protégées sur le plateau de Saclay et une partie de zone naturelle dans les vallées jouxtant le plateau.
Michel Meunier présente le programme d'actions prévues pour la ZPNAF et son comité de pilotage auquel participent les AVB. Ce programme comporte 28 actions réparties sur 3 axes.
Pérennité de l'agriculture, pérennité des espaces forestiers et naturels et liens entre les habitants, les activités et le plateau. Chaque action est à la charge d'un groupe approprié comprenant organisme pilote, acteurs, et financeurs. Pour exemple, les actions pilotées par Terre et Cité bénéficient du fonds européen FEADER qui, à travers le programme LEADER, cofinance, entre autres, l'installation par les communes de nouveaux agriculteurs en zone protégée (maraîchage aux Loges, viticulture à Vauhallan).
Toutes les actions du Programme d'action n'ont pas le même état d'avancement car elles n'ont pas toutes trouvé un financement, alors que la 1ère tranche de ce programme arrive à terme, ainsi que le programme LEADER.
Un nouveau programme d'action doit être constitué à partir de 2024 et le manque actuel de financement peut devenir crucial. Terre et Cité va postuler pour un nouveau programme LEADER mais sans garantie d'être retenue à nouveau..

➢ ZPNAF et métro

Nous en sommes à la 3ème enquête publique sur la ligne 18. Elle concerne la mise au sol de la portion de ligne traversant la ZPNAF. La commission d'enquête a rendu un avis favorable assorti de réserves. La mise au sol coupant les champs et en empêchant l'accès, la commission a préconisé la réalisation de tranchées couvertes sur ce tronçon. Ces réserves sont-elles un frein car il n'y a toujours pas de déclaration d'utilité publique publiée.
Lancement d'un concours d'idées pour renommer la ZPNAF avec une formule plus simple.

➢ Ligne 18 Grand Paris Express

On distingue deux tronçons :

- Le tronçon Orly-Massy-Saclay est en cours de réalisation et sa livraison est prévue pour 2026-27. Il traverse des zones déjà très urbanisées. Il constituera le transport des personnes entre Paris et le Cluster Paris-Saclay. Il sera peu utile aux habitants de la vallée de l'Yvette.
- Le tronçon Saclay-Versailles, dont la livraison est prévue pour 2030. Il traverse le plateau agricole en menaçant sa pérennité. Les prévisions de trafic ne justifient pas ce tronçon. Il est réalisé pour relier des pôles d'emploi qui n'ont pas beaucoup de rapport entre eux. C'est pour cela que le trafic prévu est si faible. Sa réalisation produirait un effet pervers de ville dissociée (les habitants n'y travaillent pas et les travailleurs n'y habitent pas).
- Des actions en justice ont été tentées dans l'intention d'arrêter ce projet. En 2017 un premier recours en conseil d'Etat contre la DUP initiale a été rejeté, subissant une forte pression politique. En

2021, un nouveau recours en Conseil d'Etat est déposé, il est en cours d'instruction, contre la DUP modificative. Le mémoire en défense de la Société Grand Paris vient d'arriver.
Question : *le projet de Ligne 18 aura-t-elle un impact sur la ligne RERC Massy Versailles* ? Olivier Lucas répond que ce projet de Tram Train subit beaucoup de complications avec les passages à niveau. Actuellement, la ligne C n'est pas adaptée aux besoins de trafic et le concept de navette Tram-Train répondrait mieux à ces besoins. Valérie Pécresse a remis ce projet dans le programme de la région et les études ont repris. Ce projet est à suivre.
Pourrait-on prévoir également une veille sur le devenir de la ligne C/tram train entre Versailles et Massy ? Le silence des élus et d'IdF Mobilité ne présage rien de bon.
Le président répond que les AVB suivront les informations sur ce projet.
Olivier Lucas signale que les élus des communes de la vallée sont régulièrement conviés à des comités directeurs de ligne C avec la SNCF où les informations sont échangées.
Harm Smit précise que ce Tram Train serait le prolongement du tram train qui va de Evry à Massy pour rejoindre Versailles, mais il ne remplit pas le rôle du RERC car il ne va pas jusqu'à Orly.
Des remarques écrites dans la conversation complètent les réponses précédentes :
« Le RER C est essentiel pour les petites communes de la vallée. »
« Je travaille sur le plateau et le tronçon Massy /Saclay est très attendu car hors Covid, la circulation est très compliquée le matin et soir (voitures) et les transports en bus qui montent de Massy archi saturés »
« Clairement le RER C "fonctionnel" est absolument nécessaire pour la vallée »
« Maintenant qu'on a laissé les entreprises s'y mettre il faut penser à leurs travailleurs et leurs clients. »

- PCAET (Plan Climat Air Energie Territoriale)

Olivier Lucas explique cette démarche :
Les préoccupations actuelles autour du climat doivent se décliner aussi localement. Il y a une urgence à agir pour le climat et on en parle au niveau des pays mais on ne parle pas des actions locales.
En 2015 la loi de transition énergétique a chargé les communautés d'agglomérations d'élaborer des plans d'action locaux pour le climat.
Des PCAET ont vu le jour dans certaines communautés d'agglomérations et vont entrer en révision prochainement. VGP lance son PCAET avec du retard. Il est important que les associations comme les AVB s'y intéressent et participent à ces plans.
On sait le rôle des transports dans la qualité de l'air et le rôle du bâtiment dans la consommation d'énergie, sans oublier le rôle de l'agriculture. Les AVB participeront à l'élaboration de ce plan à travers les concertations et informeront les adhérents sur ces sujets.
Intervention de B Million-Rousseau élus à Buc :
Je souhaite aborder rapidement 2 sujets en fin d'AG dans les questions diverses :
- BRUIT/ priorités sur Buc. Action rue Blériot et nuisances N12 au nord de Buc dénoncées.
- Evènement GNV à Buc le 9 février pour l'amélioration de la pollution. Information sur les poids lourds fonctionnant au GNV. Il y a 300 entreprises sur Buc. Nous voulons les sensibiliser au GNV.

Arlette Fastré répond qu'il faudrait changer la nature des entreprises de la ZA en privilégiant des entreprises qui ne font pas appel à des transports par camion. On se heurte au passage de la gouvernance de la ZA à VGP qui préfère sans doute installer les activités polluantes à Buc. Il ne faut pas oublier le bruit des hélicoptères.

Un point particulier est soulevé par un habitant de Buc, il s'agit des nuisances créées par le passage des poids lourds rue Quatre mare à Buc. Buc ne semble pas s'en préoccuper alors que le maire de Guyancourt agit sur ce sujet.

L'ordre du jour de l'assemblée statutaire étant épuisé et personne ne demandant plus la parole sur les sujets abordés, **le président déclare la séance levée à 17 h 00**.

Le secrétaire
Isabelle Mellier

Le président
Jean Louis du Fou

Le président introduit l'exposé/débat dont le sujet porte sur les haies, leur rôle, les chantiers de replantation de haies bocagères sur le plateau de Saclay.

5 - EXPOSE/DEBAT : LES HAIES, BÉNÉFICES POUR LA BIODIVERSITÉ ET L'AGRICULTURE

animé par Marion Bruère de l'association Terre et Cité : **l'exposé débute à 17 h 00.**
Après une brève présentation de l'association Terre et Cité qui porte le projet de replantation de haies bocagères sur le plateau de Saclay, l'intervenante rappelle le rôle des haies pour la biodiversité et leur action positive dans la préservation des terres agricoles. Elle donne ensuite le contexte du projet de replantation de haies sur le plateau de Saclay et les actions amenées par ce projet. 13 exploitations et 2 communes y sont d'ores et déjà impliquées.
Les étapes de chaque projet de plantation, englobant la recherche de financement, l'organisation de chantiers participatifs et le suivi de la biodiversité sont confié à des étudiants et chercheurs du plateau.
L'avenir est aussi envisagé à travers l'entretien de ces haies pour lequel les agriculteurs doivent être formés. Cette formation est intégrée au programme. Un volet pédagogique est envisagé aussi avec l'association des écoles au projet.
Une plateforme participative a été créée pour le parrainage d'arbres. Elle a déjà recueilli 11 000 €.
Cet exposé se termine par de nombreuses questions des participants.

L'assemblée générale prend fin à 17 h 45 après le débat.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Bonjour !

Bienvenue !

samedi 29 janvier 2022

Bonne Année !

Merci d'être là...

Assemblée générale des AVB

- 19 janvier 2022 -

Visioconférence

ORDRE DU JOUR

ACCUEIL ET MODALITÉS

ASSEMBLÉE STATUTAIRE

- Compte-rendu d'activités 2021
- Priorités 2022
  Questions et vote
- Rapport financier et budget 2022
  Questions et vote
- Elections au conseil d'administration
  Vote

EXPOSÉ-DÉBAT

Les haies, pourquoi les replante-t-on ?

INTRODUCTION

L'association des AVB est agréée au titre de la protection de l'environnement par le ministère de la transition écologique sur un plan régional et habilitée à prendre part au débat public sur l'environnement.

Cette distinction nous ouvre un certain nombre d'avantages et de privilèges :

- reconnaissance auprès d'entités officielles,
- accès à des consultations et concertations multiples,
- permet de se constituer partie civile dans un procès,
- permet d'agir en réparation,

Beaucoup de nos actions découlent de cet agrément. Vous pourrez le constater lors de l'évocation des activités 2021

C’est simple !

Tout se passe dans la colonne de droite, dans l’espace réservé, en bas :

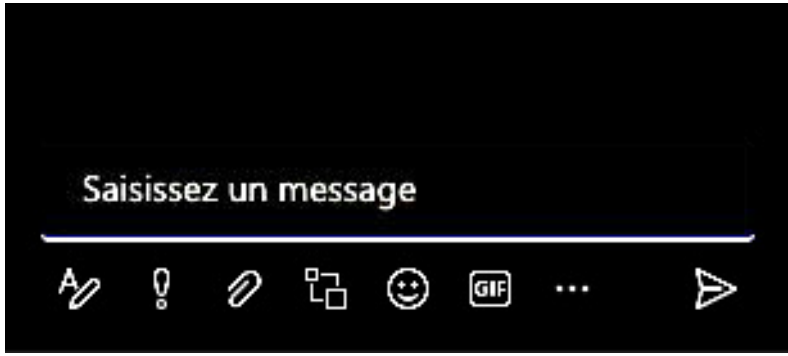

1°) Pour écrire votre **question** ou **commentaire**

- Les questions seront groupées
- La personne chargée de gérer les interventions vous donnera la parole,

2°) Pour **voter**, valider une résolution, 2 choix possibles :

OPPOSITION

écrire

« NON »

ABSTENTION

écrire

« NEUTRE »

ASSEMBLEE STATUTAIRE

CDNPS 78

10 séances – 41 dossiers examinés,

- 38 avis favorables, (souvent avec prescriptions),
- 3 avis défavorables

Sur 10 mois, un seul avis de la commission n'a pas été suivi au niveau ministériel : autorisation suivant un avis défavorable.

Vue aérienne projet ferme maraichère des Loges

CDNPS 91

X séances – XX dossiers traités

PUBLICATIONS

- Le Castor, n° 89 :
& n° 90 :

La ZPNAF, protection du plateau de Saclay

Les pollutions dans la vallée

- La Lettre du Castor : 11 parutions

- Le site : **bievre.org**

SORTIES PEDAGOGIQUES

Avec l'école primaire des Loges, première sortie en forêt :

le lundi 18 octobre,

Référencé dans le projet de l'école des Loges par l'Académie de Versailles, les AVB ont inauguré :

Rencontre avec la forêt et les arbres à l'automne.
Découvrir la biodiversité. Ramasser les fruits, feuilles, apprendre à identifier 3 essences d'arbre …
Apprendre les noms qui décrivent ce qui est vu, la vie de l'arbre, ses usages,
Exploitation des « trésors » au retour à l'école.

Une nouvelle sortie est programmée les 15 & 17 février pour découvrir la forêt en hiver. 80 enfants y seront accueillis.

SAGE de la Bièvre adopté en 2017
Mise en <u>révision partielle</u> en 2021-2022

- Renforcer la gestion à la source des eaux pluviales
- Renforcer la protection des zones humides

Carte A : Situation géographique du territoire du SAGE de la Bièvre

LE BRUIT !

Aérodrome de Toussus-Le-Noble

- 131 650 mouvements = + 20% par rapport à 2018
- Arrêté 2021 inefficace pour réduire les nuisances sonores
- Actions de l'Alliance Associative en 2021
  - 2 manifestations sur le site
  - courriers au ministre
  - mise en place d'outils de contrôle du trafic
  - recours contre l'arrêté 2021
- Revendications principales de l'Alliance Associative

  réductions graduelles :
  - du trafic sur 5 ans
  - du droit de voler pour les avions bruyants

Batterie de Bièvres en forêt de Verrières

Pollution sonore due aux tirs aux armes lourdes par la DGSI

- depuis 2020, tous les jours !
- nuisances insupportables pour : écoles, riverains, faune et animaux
- démarches répétées /préfets, députés, ministres, presse, manifestations*…

.

N. 118, hélicoptères, …

LE MARAÎCHAGE

FERME DES LOGES

-

FERME DE GISY

.

EN MARS 2021

Démarche participative avec un panel de Palaisiens,
4 rendez-vous pour faire germer les idées :

- Les mobilités,
- Les énergies,
- L'alimentation,
- Les déchets

Des propositions pour l'avenir de la Ville.

UN PLAN D'ACTION

Répondre de façon concrète aux questions :

- Se nourrir,
- Se chauffer, s'éclairer,
- Se déplacer,
- Préserver les ressources, gérer les déchets,
- Se loger, vivre en harmonie avec le milieu,
- Garantir des services publics exemplaires

LE PETIT ROBINSON

- Ga

POURSUITE DES ACTION RECURENTES :

- Participation CDNPS 78 & 91, SAGE, Agence de l'Eau,
- Publications : Castor, Lettre numérique, site
- Ligne 18,
- ZPNAF,

AUTRES ACTIVITES :

- Organisation d'un événement grand public avec l'ONF s'adressant à toute la Vallée, 6 avril à Jouy,
- Eradication des lauriers en forêts,
- Mise en ligne des premiers itinéraires de balade sur le site,
- Mise à disposition des communes de l'expérience AVB sur les PLU en révision,

VOTER OU VALIDER UNE RESOLUTION

ABSTENTION

écrire

« NEUTRE »

OPPOSITION

écrire

« NON »

COMPTES

COMPTES - DEPENSES

VOTER OU VALIDER UNE RESOLUTION

ABSTENTION

écrire

« NEUTRE »

OPPOSITION

écrire

« NON »

ELECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RENOUVELLEMENT :

CANDIDATURE :

VOTER OU VALIDER UNE RESOLUTION

ABSTENTION

écrire

« NEUTRE »

OPPOSITION

écrire

« NON »